Création de l’Agence régionale de la biodiversité des Iles de Guadeloupe



Le 11 février dernier, le préfet de région, Alexandre Rochatte, a signé l’arrêté de création de l’Agence régionale de la biodiversité des Iles de Guadeloupe (ARB-IG) suite à la sollicitation conjointe de la Région Guadeloupe et de l’Office français de la biodiversité.

En effet, la loi n° 2016-1087 du 8 aout 2016 pour la reconquête de la biodiversité offre la possibilité aux Régions de créer avec l’OFB, des Agences régionales de la biodiversité (ARB).
La Région Guadeloupe a donc saisi cette opportunité pour affirmer sa position de chef de file de la biodiversité pour les collectivités et porter administrativement la mission de préfiguration dans le cadre d’un partenariat avec l’OFB et l’État (représenté par la DEAL).

Cette mission de préfiguration, dans une large concertation avec l’ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine de la biodiversité, a identifié les attentes et les besoins du territoire et des acteurs, a défini la feuille de route et l’outil adapté (statut juridique de la structure, sa gouvernance, ses moyens).

Liens utiles
En savoir plus